

## Procès verbal

Le mercredi 11 mars 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 7 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Véronique ROBERT.

Secrétaire de la séance : Jean-Claude LAGARRIGUE

**Présents** : Bernard FRAYSSINET, Chantal COUDERC, Didier GINESTE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Véronique ROBERT, Marie-Paule SERRES, Yves SERRES

**Représentés** : Mauricette LAGARRIGUE représentée par Chantal COUDERC,

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2026,

Election du secrétaire de séance,

Approbation des comptes financiers uniques 2025 des budgets principal, assainissement et photovoltaïque,

Attribution des lots après 2eme consultation du marché de travaux d'aménagement de logements,

Questions diverses.

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 18h et fait lecture du procès-verbal de la séance du 21 février 2026 et demande à l'assemblée de rajouter d'éventuelles remarques.

Le conseil approuve le procès-verbal tel que présenté à l'unanimité.

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Claude LAGARRIGUE secrétaire de séance, qui accepte la fonction.

### Décision donnant lieu à délibération :

#### Attribution des lots d'un marché de travaux dans le cadre d'un MAPA (N° DE\_006\_2026)

Le conseil municipal,

Réuni en séance ordinaire le 11 mars 2026,

**Vu** Le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

**Vu** la délibération DE001-2026 du 21 février 2026 relative à l'attribution des lots N°1,3,5,6,7,8, 9, 10, 13, 14 et 16,

**Vu** L'avis d'appel à concurrence publié le 13 février 2026 relatif à l'aménagement de logements dans l'ancienne école et d'un gîte au-dessus de la Mairie à Tayrac, pour les lots 4 et 15 infructueux,

**Considérant** : Le marché public de travaux relatif à l'aménagement de logements dans l'ancienne école et d'un gîte au-dessus de la Mairie à Tayrac,

**Considérant** le nombre d'offres reçues par lot :

lot	
Lot 4 Couverture, Zinguerie (avec PSE)	0
Lot 15 Revêtement de façade (avec PSE)	2

**Considérant** que l'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date du 11 mars 2026 a permis un classement des offres et de permettre l'attribution des marchés ;

**Considérant** que les lots 2, 11 et 12 ont été négociés ;

Madame le Maire présente l'analyse des offres du lot 15 et précise qu'après la première consultation infructueuse, seules deux entreprises ont répondues, le maître d'œuvre précise que son estimation de 30 000.00 € était trop basse, cela justifie le choix du conseil municipal de ne pas négocier.

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les lots aux soumissionnaires :

- **Article 1 : Attribution des marchés publics**

Il est proposé l'attribution les marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (70 %), la valeur technique et ses sous-critères (30 %).

- Lot n°2 : Attribué à BATIMENT COURREGE pour un montant de 116 411.25 € HT.
- Lot n°11 : Attribué à GASTON PERE ET FILS pour un montant de 6 780.30 € HT.
- Lot n° 12 : Attribué à BELAUBRE pour un montant de 22 650.00 € HT.
- Lot n°15 : Attribué à PARAMELLE pour un montant de 48 516.92 € HT.

- **Article 2: Déclaration sans suite au motif d'infructuosité**

Les lots suivants, pour lesquels aucune offre n'a été reçue, sont déclarés sans suite, au motif d'infructuosité.

Une nouvelle consultation sera lancée dans les meilleurs délais.

•Lot n° 4 : Infructueux, aucune réponse reçue. Relance en procédure directe.

- **Article 3 : Autorisation de signer les marchés publics**

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

- **Article 4 : Autorisation de relancer les marchés**

Le conseil municipal autorise Mme le maire à relancer les consultations pour les lots mentionnés.

- **Article 5 : Notification**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage conformément aux dispositions légales en vigueur.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

### Délibération CFU et affectation du résultat- BUDGET COMMUNAL M57 2025 (N° DE\_007\_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

**Considérant** les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionne ment	Recettes Fonctionne ment	Dépenses Investissem ent	Recettes Investissem ent	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	193 819,25	44 016,25	0,00	44 016,25	193 819,25
Opérations exercice	149 650,69	206 177,87	269 661,99	267 941,11	419 312,68	474 118,98
TOTAUX	149 650,69	399 997,12	313 678,24	267 941,11	463 328,93	667 938,23
Résultat de clôture		250 346,43	45 737,13			204 609,30
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						204 609,30
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						176 993,19

**Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal réuni et présidé par Yves SERRES, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	45 737,13
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	204 609,30
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	45 737,13

Délibération : adoptée

### **Délibération CFU et affectation du résultat - ASSAINISSEMENT 2025 (N° DE\_008\_2026)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT);

**Vu** la délibération n°ML\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

**Considérant** les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	9 838,58	0,00	0,00	17 306,93	9 838,58	17 306,93
Opérations exercice	9 080,03	4 935,47	4 839,61	4 903,00	13 919,64	9 838,47
<b>TOTAUX</b>	<b>18 918,61</b>	<b>4 935,47</b>	<b>4 839,61</b>	<b>22 209,93</b>	<b>23 758,22</b>	<b>27 145,40</b>
Résultat de clôture	13 983,14			17 370,32		3 387,18
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						3 387,18
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

**Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	17 370,32

Délibération : adoptée

### **Délibération CFU et affectation du résultat - PHOTOVOLT PREAU ANCIENNE MAIRIE 2025 (N° DE\_009\_2026)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

**Considérant** les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	6 267,64	417,50	0,00	417,50	6 267,64
Opérations exercice	1 974,37	2 676,33	2 141,43	2 104,50	4 115,80	4 780,83
TOTAUX	1 974,37	8 943,97	2 558,93	2 104,50	4 533,30	11 048,47
Résultat de clôture		6 969,60	454,43			6 515,17
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						6 515,17
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						6 740,64

**Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.**

Le conseil municipal réuni et présidé par Yves SERRES vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Véronique ROBERT pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	454,43
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	6 515,17
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	454,43

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures.

Véronique ROBERT  
Président de séance

Jean-Claude LAGARRIGUE  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Claude LAGARRIGUE mentioned in the text above.